

Le 16 septembre 2004

Monsieur Michael Barrett
Président par intérim
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuuaq (Québec) G1K 7B5

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

25 octobre 2004

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous transmettre un chèque au montant de 100 000 \$ dans le cadre des engagements du gouvernement relatifs au maintien et au financement du secrétariat du Comité consultatif de l'environnement Kativik. Ce chèque doit être considéré à titre de premier versement d'un montant final non encore déterminé qui fait présentement l'objet de discussions avec le gouvernement du Canada. Un second chèque vous sera transmis aussitôt que nous aurons conclu une entente avec le gouvernement du Canada sur la contribution totale à être versée au secrétariat de votre Comité pour l'année 2004-2005.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du Comité consultatif pour leur engagement envers la cause de la protection de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Thomas J. Mulcair

INSCRIPTIONS COMPTABLES - EXPLICATIONS

MONTANT PAYÉ : paiements de cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), de cotisations d'assurance-emploi (AE) et d'impôt (après rajustement) pour l'année indiquée.

MONTANT DÛ : montant non payé de cotisations au Régime de pensions du Canada, de cotisations d'assurance-emploi et d'impôt, plus les montants établis de pénalités et d'intérêts en souffrance.

RÉMUNÉRATION BRUTE POUR LA PÉRIODE DE VERSEMENT (en dollars seulement) : toute la rémunération avant les retenues. La rémunération comprend les salaires réguliers, les commissions, les paiements d'heures supplémentaires et les congés payés, les avantages et les allocations imposables, les paiements à la pièce, ainsi que les paiements spéciaux, c.-à-d. le total mensuel qui paraîtrait dans la case T4, «revenus d'emploi», d'un feuillet T4. Pour les auteurs de versement trimestriel, c'est le total de ces montants pour le dernier mois du trimestre.

NOMBRE D'EMPLOYÉS POUR LA DERNIÈRE PÉRIODE DE PAIE : toute personne rémunérée pour la dernière période de paie du mois ou trimestre. Ce nombre comprend tous les employés à temps partiel, les employés temporaires, les employés absents avec paie, etc. pour qui vous êtes tenu de remplir un feuillet T4. Ce nombre ne comprend pas les personnes pour lesquelles vous n'êtes pas tenu de remplir un feuillet T4, c.-à-d. les employés occasionnels, ainsi que les personnes qui n'ont pas été rémunérées pour la dernière période de paie du mois ou trimestre, telles que les employés en congé non payé.

MODALITÉS DE PAIEMENTS

- Visitez notre site Web à www.ccr-aadrc.gc.ca/paiementselectroniques pour savoir comment payer par téléphone ou par service bancaire internet, ou communiquez avec votre institution financière pour voir si elle offre ces services.
- Faites votre paiement sans frais à votre institution financière au Canada, en présentant ce formulaire au caissier.
- Retournez la pièce de versement avec votre chèque ou mandat, payable au receveur général à l'adresse indiquée ci-dessous. Inscrivez votre numéro d'entreprise au verso de votre chèque ou mandat.

Si vous faites votre paiement à un guichet automatique bancaire, vérifiez auprès de votre institution financière afin de vous assurer que votre paiement soit traité et crédité au compte du receveur général pour la date limite.

Les retenues prélevées pendant le mois ou trimestre doivent être reçues au Ministère le 15 du mois suivant. La date de réception est la date à laquelle le versement est remis au receveur général (c.-à-d., remis à un bureau des services fiscaux, un centre fiscal ou un établissement financier), et non la date de la mise à la poste. Les employeurs ne doivent pas oublier d'inclure leur part obligatoire des cotisations au RPC et à l'AE lorsqu'ils versent les retenues de leurs employés.

Le Ministère imposera des pénalités pour versement tardif ou insuffisant sur les retards et les insuffisances de plus de 500 \$. Le minimum ne s'appliquera pas si le défaut est commis soiemment ou dans des circonstances équivalent à une faute lourde.

S'il y a eu changement de nom ou d'adresse pendant le mois ou trimestre, veuillez remplir la section du changement de nom ou d'adresse de l'enveloppe qui contient votre relevé et la retourner avec le bon de versement.

RENSEIGNEMENTS

Si vous désirez de l'information supplémentaire ou de l'aide concernant l'établissement du formulaire ou l'utilisation des tables de retenues sur la paie, communiquez avec votre bureau des services fiscaux. Le numéro de téléphone figure au recto du présent formulaire. Veuillez indiquer votre numéro d'entreprise dans toute communication.

MONTANT DU PAIEMENT ▶



Agence des douanes et du revenu du Canada Canada Customs and Revenue Agency

Numéro d'entreprise : 86226 5048 RP0001

Nom de l'employeur : COMITE CONSULTATIF DE

Lorsque vous ne ferez pas de versement pendant le mois ou le trimestre, vous pourrez utiliser notre nouveau service de TéléAvis pour nous fournir une des explications ci-dessous. Composez le numéro sans frais suivant : 1 800 959-2256. Si vous utilisez le service TéléAvis, ne nous postez pas votre bon de versement; conservez-le plutôt dans vos dossiers. Si vous le préférez, vous pouvez toujours inscrire votre explication ci-dessous et la renvoyer à :

JONQUIÈRE QC G7S 5J1

- Abandon définitif des activités
Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise définitivement ou si vous l'avez vendue, vous devez produire une déclaration de renseignements de type T4 dans les 30 jours qui suivent la date de cessation des activités.

Date de fermeture ▶

Année	Mois	Jour

- Aucun employé assujetti aux retenues

Date à laquelle vous prévoyez avoir des employés assujettis aux retenues ▶

Année	Mois	Jour

- Cessation temporaire des activités

- Autre motif : _____

Employeur ou personne désignée (en majuscules)

Titre

Numéro de téléphone

Date

Vous devrez payer des frais si votre paiement est refusé.

NE PAS agraffer, utiliser de trombone ou de ruban adhésif, plier le formulaire ou le chèque.

NE PAS envoyer de l'argent comptant.

Formule autorisée par le Ministre du Revenu national

Timbre du caissier

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA
CENTRE DE TECHNOLOGIE
875 CH HERON
OTTAWA ON K1A 1B1



Relevé de compte du 18 octobre 2004

Numéro d'entreprise 86226 5048 RP0001

Nom de l'employeur COMITE CONSULTATIF DE

024182

Soldes sur le dernier relevé de compte		Nouveaux soldes	
Montant payé pour 2004	Montant cotisé dû	Montant payé pour 2004	Montant cotisé dû
4 920,38Ct	0,00	5 420,24Ct	0,00

EXPLICATIONS DES CHANGEMENTS

Date	Description	Montant
------	-------------	---------

Alan Nymark
Commissaire des douanes et du revenu

Cotisations au RPC	Cotisations d'assurance-emploi	Retenues d'impôt	Paiement courant	Rémunération brute	Nbre d'employés pour la dernière période
--------------------	--------------------------------	------------------	------------------	--------------------	------------------------------------------

PD7A F (03) Détachez et retournez la partie ci-dessous avec votre paiement.



BON DE VERSEMENT DE RETENUES À LA SOURCE COURANTES

PD7A F (03)

JONQUIÈRE QC G7S 5J1

Numéro d'entreprise

6 86226 5048 RP0001

N'inscrivez rien ici

Empty boxes for additional information

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)

0 0

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK) C.P. 930 KUUJJUAQ QC J0M 1C0

Number of employees for the last payment period: Empty box

End of period for which amounts were withheld: Empty boxes for Year and Month

Montant du paiement

Empty box for payment amount



Vous devrez payer des frais si votre paiement est refusé.

NE PAS agraffer, utiliser de trombone ou de ruban adhésif,
plier le formulaire ou le chèque.

NE PAS envoyer de l'argent comptant.

Timbre du caissier

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA
CENTRE DE TECHNOLOGIE
875 CH HERON
OTTAWA ON K1A 1B1

www.blocquebecois.org

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE BLOC QUÉBÉCOIS, VISITEZ NOTRE SITE WEB :

Téléphone : (613) 992-3030
Télocopieur : (613) 996-0828
Courriel : levesy@parl.gc.ca

318, Édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

OTTAWA

Téléphone : (819) 824-2942
Télocopieur : (819) 824-2958
Courriel : deputylevesque@cablevision.qc.ca

Sans Frais : 1-888-824-2942

888, 3^e avenue
Suite 405
Val-d'Or, Québec
J9P 5E6

CIRCONSCRIPTION

Yvon-
LÉVESQUE

Une voie **PORTEUSE D'AVENIR**

BULLETIN PARLEMENTAIRE

SEPTEMBRE 2004



DÉPUTÉ D'ABITIBI—BAIE-JAMES—NUNAVIK—EYOU

Yvon-
LÉVESQUE

BLOC
QUÉBÉCOIS

Chers concitoyennes et chers concitoyens,

C'est avec une immense fierté que je suis devenu votre député le 28 juin dernier.

Je tiens à vous remercier chaleureusement et à vous assurer de toute ma reconnaissance : sachez que je déploierai toute mes énergies à conserver votre estime.

De beaux défis nous attendent au cours des prochains mois. Ma nomination à titre de porte-parole adjoint du Bloc Québécois à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions me positionne déjà pour défendre les dossiers économiques de la circonscription. J'ai aussi comme objectif d'établir un partenariat durable avec les communautés autochtones du territoire.

Servir la population de la circonscription d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou restera ma priorité : c'est pourquoi la porte de mon bureau vous sera toujours ouverte. Nous vous accueillerons mon équipe et moi aux coordonnées ci-jointes. Cette équipe se compose d'Hélène Leclerc, adjointe principale et de Marie-Josée Chénard, adjointe, dossier sociaux. Sous peu, nous pourrons également compter sur une personne à Chibougamau.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

Votre député,



Yvon Lévesque
Circonscription d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

25 octobre 2004



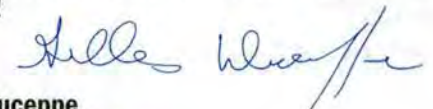
Lors des toutes récentes élections fédérales, les Québécoises et les Québécois ont choisi de faire confiance aux souverainistes du Bloc Québécois pour défendre leurs intérêts à Ottawa. Les électeurs et les électrices du

Québec ont opté pour le seul parti propre au Québec car ils ne se retrouvent pas dans les politiques des partis fédéralistes. Le Québec a refusé de se laisser acheter à coups de drapeaux et de commandites.

Conscient de l'ampleur du mandat qui lui a été confié, le Bloc Québécois, fort de ses 54 députées et députés, continuera à talonner sans relâche le gouvernement fédéral pour qu'il réponde aux préoccupations des Québécoises et des Québécois. C'est un grand défi que la nouvelle équipe du Bloc Québécois a l'intention de relever avec tout le respect et le sens des responsabilités auquel les électrices et les électeurs sont en droit de s'attendre, particulièrement dans un contexte de gouvernement minoritaire.

Parce que nous ne sommes pas des partisans de la politique du pire, nous attaquerons donc les questions qui touchent les Québécoises et les Québécois enjeu par enjeu, avec toute l'ouverture nécessaire. Cependant, comme nous l'avons maintes fois répété durant la dernière campagne électorale, pour chaque projet déposé en Chambre les intérêts du Québec serviront de guide au Bloc Québécois.

Fondamentalement, le Bloc Québécois demeure convaincu que la seule voie porteuse d'avenir pour les Québécoises et les Québécois consiste à faire du Québec un pays souverain. Seule la souveraineté nous permettra de faire librement les choix collectifs qui nous conviennent. Nous pourrons alors établir des relations d'égal à égal avec le Canada et les 191 autres pays souverains de la planète. Le meilleur pays pour les Québécoises et les Québécois, c'est le Québec!



Gilles Duceppe
Chef du Bloc Québécois

Confirmation Report-Memory Send

Time : Oct-05-2004 11:17am
Tel line 1 : +18199640694
Tel line 2 : +18192548763
Name : RRD

Job number : 171
Date : Oct-05 10:30am
To : 18194962200
Document Pages : 025
Start time : Oct-05 10:37am
End time : Oct-05 11:17am
Pages sent : 025
Status : OK

Job number : 171

*** SEND SUCCESSFUL ***

ᑲᑎᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Date : October 2004

Nombre de pages (Incluant celle-ci) 25 8 x 11
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

		# de télécopieur
<input type="checkbox"/>	ABEL, Claude	(418) 649-6674
<input checked="" type="checkbox"/>	ANGYYOU, Eli	(819) 496-2200
<input type="checkbox"/>	BARRETT, Michael	(819) 964-0063
<input type="checkbox"/>	HALLEY, Paule	(418) 648-9483
<input checked="" type="checkbox"/>	LAROCHELLE, Suzanne	(418) 648-5086
<input checked="" type="checkbox"/>	OKPIK, David	(819) 492-9935
<input type="checkbox"/>	TREMBLAY, Gilles	(418) 775-0718

De : Nathalie GIRARD

Télécopieur : (819) 964-0694

COMMENTAIRES

*Hi Dear CCEK members, please confirm your participation as soon as possible. I attached a document on waste management that you should read and give me your comments as soon as possible (before the meeting). I will be out of my office until October 13. You could confirm your ~~present~~ participation to the next meeting to Michael Barrett (819) 964-2961 ext. 2271 or leave a message on my voicemail (819) 964-2961 ext. 2287.
Hoppe seeing you soon! Nathalie*

Secrétariat
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

TEL : (819) 964-2961, poste 2287
FAX : (819) 964-0694

Confirmation Report-Memory Send

Time : Oct-05-2004 11:46am
Tel line 1 : +18199640694
Tel line 2 : +18192548763
Name : RRD

Job number : 172
Date : Oct-05 10:32am
To : 18194929935
Document Pages : 025
Start time : Oct-05 10:38am
End time : Oct-05 11:46am
Pages sent : 025
Status : OK

Job number : 172

*** SEND SUCCESSFUL ***

ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑎᑏᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Date : October 2004

Nombre de pages (Incluant celle-ci) : 25 8 x 11
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

		# de télécopieur
<input type="checkbox"/>	ABEL, Claude	(418) 649-6674
<input checked="" type="checkbox"/>	ANGIYOU, Eli	(819) 496-2200
<input type="checkbox"/>	BARRETT, Michael	(819) 964-0063
<input type="checkbox"/>	HALLEY, Paule	(418) 648-9483
<input type="checkbox"/>	LAROCHELLE, Suzanne	(418) 648-5086
<input checked="" type="checkbox"/>	OKPIK, David	(819) 492-9935
<input type="checkbox"/>	TREMBLAY, Gilles	(418) 775-0718

De : Nathalie GIRARD

Télécopieur : (819) 264-0694

COMMENTAIRES

*Hi Dear KCEK members, please confirm your participation as soon as possible. I attached a document on waste management that you should read and give me your comments as soon as possible (before the meeting). I will be out of my office until October 13. You could confirm your participation to the next meeting to Michael Barrett (819) 964-2961 ext. 2271 or leave a message on my voicemail (819) 964-2961 ext. 2287.
Hoppe seang you soon! Nathalie*

Secrétariat
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

TEL : (819) 964-2961, poste 2287
FAX : (819) 964-0694



Canadian Environmental
Assessment Agency

Agence canadienne
d'évaluation environnementale

President

Président

160 Elgin St., 22nd floor
Ottawa ON K1A 0H3

160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa ON K1A 0H3

OCT 07 2004

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

13 octobre 2004 9/16

Monsieur Michael Barrett
Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuaq (Québec) JOM 1C0

Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que, depuis le 21 mai 2004, j'assume le rôle de l'Administrateur fédéral tel qu'il est décrit dans le chapitre 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Robert G. Connelly
Administrateur fédéral
Convention de la Baie-James et du
Nord québécois





Canadian Environmental
Assessment Agency

Agence canadienne
d'évaluation environnementale

President

Président

160 Elgin St., 22nd floor
Ottawa ON K1A 0H3

160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa ON K1A 0H3

OCT 07 2004

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

13 octobre 2004 9/15

Monsieur Michael Barrett
Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuuaq (Québec) JOM 1C0

Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que, depuis le 21 mai 2004, j'assume le rôle de l'Administrateur fédéral tel qu'il est décrit dans le chapitre 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Robert G. Connelly
Administrateur fédéral
Convention de la Baie-James et du
Nord québécois





JBACE Newsletter No. 25

October 7, 2004

Grand Council of the Crees (GCC) Requests a Postponement in Eastmain 1-A/Rupert Approval Process

Source: The Nation

Date: September 3, 2004

The GCC's General Assembly believes Cree traditional knowledge was not given full consideration by the promoters of the Eastmain 1-A/Rupert hydroelectric project. The GCC also claims the Cree-Hydro-Québec feasibility study overlooked alternative energy sources.

The General Assembly therefore requested that the feasibility study and authorizations for the Eastmain 1-A/Rupert project be pushed back. The GCC also invited each Cree First Nation to implement home energy conservation programs to reduce the negative impacts of hydroelectricity.

Amendment to Peace of the Brave

Source: Gazette officielle du Québec

Date: October 6, 2004

The Québec government approved by decree the agreement signed with the

Crees on December 12, 2003, to amend the Peace of the Brave. Due to the delay in the delimitation of forest management units and traplines, forest management plans will be filed one year later than expected. Most of the deadlines provided for in the adapted forestry regime are postponed a year.

The amendment also defines the process for preparing a five-year forest management plan (PQAF), notably the role of the joint working groups. The parties also agreed to set up a working group to draft recommendations concerning the recovery of wood after a natural disaster. The recommendations will be submitted to the Cree-Québec Forestry Board.

Cree-Québec Forestry Board's First Annual Report

Source: CQFB web site

Date: September 24, 2004

The report explains the context in which the Board was established, as well as the work carried out on forest protection and development objectives, draft directives for the protection of wildlife habitat and a code of ethics.

http://www.ccqf-cqfb.ca/eng/03_documentation.html

Last Hearings of the Commission for the Study of Public Forest Management in Québec (Coulombe Commission)

Source: Le Monde forestier (monthly)

Issue: September 2004

During the Commission's hearings in Québec City and Montreal, business and cooperative associations once again demanded that responsibility for forest management be transferred to local communities. They believe that empowering communities will help make people take a responsible attitude toward the forest. They also proposed the establishment of a national forestry chief to ensure transparency and mediate user conflicts.

The Assembly of First Nations of Québec and Labrador stressed the importance of economic spin-offs for Native communities. Environmental groups stated that forest management plans should be subject to impact assessment by the Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

The Commission's report is expected in December.

Scope of the Regulation Respecting Wildlife Habitats Broadened

Source: Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP) web site

Date: October 4, 2004

The Minister for Forests, Wildlife and Parks believes that the amendments made to the *Regulation respecting wildlife habitats* will ensure better protection of wildlife: the Regulation now applies to most of Québec's public lands and covers fish habitats (fish habitats were previously subject to the federal *Fisheries Act* only). The Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee was consulted on the draft regulation.

Cap on Caribou Hunting Licences

Source: Gazette officielle du Québec

Date: September 15, 2004

The MRNFP will issue a maximum of 4008 caribou hunting licences for the area bordering the Trans-Taiga highway. Valid from November 15 to December 15, the licences are divided among six outfitters. For the following period, December 16 to February 15, 8016 licences will be issued.

Woodland Caribou Threatened in Abitibi

Source: National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE) magazine

Issue: Summer 2004

For the most part, Abitibi's forest ecosystem remains healthy despite more than a century of resource exploitation. However, the woodland caribou population, whose range spreads across the Ontario-Québec border, is threatened. The governments have made little joint effort to develop a

conservation strategy. Neither province has a land use plan for the region.

Poor Nesting Season in Northern Canada

Source: EnviroZine (Environment Canada web site)

Date: September 13, 2004

Biologists found that migratory bird species nesting on the western shore of Hudson Bay took to the sky earlier and there were few juvenile birds among the adults. It seems the cold and windy conditions in summer 2004 caused a 60% decrease in shorebird populations.

Draft Protocol for the Collection and Use of Wildlife Data

Source: Cree Regional Authority (CRA)

Publication: July 2004

The CRA has developed a protocol concerning the collection, sharing and use of wildlife data provided by Cree informers. Comments from focus groups in Waswanipi, Eastmain and Whapmagoostui inspired the preparation of guidelines respecting, among other things, the communication of research results to the community concerned and the training of research assistants. The Cree Trappers' Association was also closely involved in the project funded by the Northern Ecosystem Initiative (Environment Canada).

Ministers Discuss Invasive Alien Species and Wildlife Diseases

Source: Environment Canada (EC) web site

Date: September 16, 2004

Federal and provincial ministers responsible for wildlife, forests and fisheries adopted a national strategy for addressing the threat of invasive alien species. They also approved the development of an action plan to stop the spread of Chronic Wasting Disease threatening deer and elk populations.

Six Vacation Leases to be Drawn in Chibougamau

Source: MRNFP web site

Date: September 29, 2004

The Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) is conducting a random draw for the allocation of six 4000-m² parcels of land in Chibougamau for vacation purposes. The parcels are accessible by road and can be connected to the electrical system. Lessees must pay \$225 in administration fees plus the yearly rent (\$304). Under certain conditions, lessees will be entitled to purchase the land.

Park Project for Guillaume-Delisle and Clearwater Lakes

Source: Gazette officielle du Québec

Date: September 15, 2004

The MRNFP has banned mining research and activity in the area between Clearwater and Little Whale rivers, North of Whapmagoostui's

Category II lands. The area is set aside as a "state reserve" while the granting of park status is under study.

Mining Ban in Radisson-Nemiscau Transmission Line Corridor Partially Lifted

Source: Gazette officielle du Québec

Date: September 22, 2004

The MRNFP lifted the ban on mining activities for a small area within the Radisson-Nemiscau transmission line corridor. The tract of land, roughly 1 km² in size, is located near the Nemiscau substation. Mining activities will be permitted under special conditions applicable to state reserves.

Minister Dion Proposes the Creation of Sector Sustainability Tables to Attain Kyoto Objectives

Source: EC web site

Date: September 10, 2004

Canada's Minister of the Environment believes the linkages between environmental considerations and economic competitiveness are at the heart of a new industrial revolution. To ensure that Canada seizes the opportunity, Mr. Dion has initiated discussions with his provincial counterparts concerning environment protection targets, incentive programs and measures for legislative implementation.

In order to attain the objectives of the Kyoto Accord, the Minister proposes to create sustainability tables for each

sector of the economy (automobile, forestry, etc). Stakeholders from each sector will determine the mechanisms needed to ensure sustainable development.

Ruling Concerning Application of Canadian Environmental Assessment Act (CEAA) transboundary provisions

Source: Canadian Environmental Assessment Agency web site

Date: September 28, 2004

The Government of Canada will appeal the Federal Court decision whereby the CEAA does not apply to the thermal oxidizer facility in Belledune, New Brunswick. The oxidizer is intended to treat contaminated soil and could have environmental effects in Québec. Under the CEAA, the Minister may refer a project with potential adverse transboundary environmental effects to a federal review panel. Mr. Dion believes the provincial approval process did not take transboundary effects into consideration.

Amendment to the Energy Efficiency Regulations

Source: Canada Gazette, Part II

Date: September 22, 2004

Environment Canada is enforcing stricter manufacturing requirements to make household appliances more energy efficient. Water-heating appliances, for instance, are ranked second for home energy consumption. When more efficient appliances are available on the

market, Canadians will be able to reduce their greenhouse gas emissions.

Tourism in Cree Communities

Source: The Nation

Date: October 1, 2004

Crees working in the tourism sector describe the kinds of tourists visiting their communities and point out the sector's economic potential.

Negotiations for an Agreement in Principle Respecting Nunavik Self-Government

Source: Nunavik, No. 2 (Makivik Corporation Magazine)

Negotiators from the governments of Canada and Québec and Makivik Corporation are hammering out an agreement in principle regarding the Nunavik Government. Pursuant to the recommendations of the Nunavik Commission (1999) and a framework agreement (2003), the process calls for merging of the Kativik Regional Government, the Kativik School Board and the regional health board.

The establishment and funding of the new entity, Nunavimmiut Aquvvinga, would be provided for in a complementary agreement to the JBNQA. According to a Québec negotiator, the hardest part is harmonizing the three collective agreements of entities about to be merged.

Transfer of Category 1 Land to Kuujuarapik and Umiujak

Source: Gazette officielle du Québec

Date: September 29, 2004

Pursuant to JBNQA Complementary Agreement no. 16, which created the Umiujaq Landholding Corporation, the MRNFP has transferred Category 1 land to the new community and the Kuujuarapik Landholding Corporation. The four transferred tracts of land are located in the Lake Guillaume-Delisle and Great Whale River watersheds.

Changes to Bill 44 Amending the Environment Quality Act (EQA) and the Act Respecting the Ministère de l'Environnement (MENV)

Source: MENV web site

Date: September 28, 2004

Québec's Minister of the Environment will be amending Bill 44, which sets rates for the monitoring of authorization holders. The amendments are intended to provide a better framework for regulatory powers and adjust certain rates on an ad hoc basis. The rates would apply to some of MENV's monitoring activities, such as waste disposal sites, quarries, etc.

Pollution Prevention Plans for Smelters, Refineries and Zinc Plants

Source: Canada Gazette, Part I

Date: September 25, 2004

A proposed notice will require smelter, refinery and zinc plant owners to table and implement a pollution prevention plan. Each designated business will have to comply with the discharge targets for toxic substances. The Minister may enforce section 91 of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) by issuing a final notice in 60 days.

Statistical Portrait of Sorting Centres

Source: Recyc-Québec web site

Publication: September 2004

35 sorting centres for recyclable materials are operating in Québec. Recyc-Québec explains their mission and provides data on the types and quantities of materials treated.

Amendments to the Transportation of Dangerous Substances Regulation

Source: Gazette officielle du Québec

Date: September 15, 2004

The amendments are aimed at aligning the Regulation with recent changes to the federal *Transportation of Dangerous Goods (TGD) Regulations*. The Regulation deals, in particular, with security measures for the transportation of containers of 450 litres or more.



Bulletin du CCEBJ n° 25

7 octobre 2004

Le Grand Conseil des Cris (GCC) demande un délai dans le processus d'approbation du projet Eastmain 1-A/Rupert

Source : revue *The Nation*

Date : 3 septembre 2004

L'assemblée générale du GCC a jugé que les initiateurs du projet Eastmain 1-A/Rupert ne tenaient pas assez compte du savoir écologique des Cris. En outre, l'étude de faisabilité Cris/Hydro-Québec pour le projet n'accorderait pas une place suffisante aux sources d'énergie alternatives. C'est pourquoi l'assemblée demande que l'étude de faisabilité et l'émission des autorisations soient reportées. En outre, l'assemblée invite chaque Première nation crie à appliquer des mesures d'économie d'énergie afin de réduire les impacts négatifs des projets hydroélectriques.

Amendement à l'Entente de la Paix des Braves

Source : *Gazette officielle du Québec*

Date : 6 octobre 2004

Le gouvernement du Québec approuve, par décret, l'Entente conclue avec les Cris le 12 décembre 2003 concernant des modifications à la Paix des Braves. Invoquant les délais causés par la délimitation des terrains de trappe et des unités d'aménagement forestier, l'amendement prévoit un premier report, d'un an, du dépôt des plans d'aménagement forestier. La plupart des échéances visant le régime forestier adapté sont décalées d'environ un an.

L'amendement précise également les étapes d'élaboration des plans quinquennaux d'aménagement forestier (PQAF), notamment le rôle des groupes de travail conjoints. Enfin, les parties mettent sur pied un groupe de travail qui présentera des recommandations concernant la récupération de bois après un désastre naturel au Conseil Cris-Québec sur la foresterie.

Premier rapport annuel du Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Source : site Internet du CCQF

Date : 24 septembre 2004

Le rapport fait notamment état du contexte de création du Conseil ainsi

que des travaux concernant les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources forestières (OPMV), le projet de directives sur les habitats fauniques et le code d'éthique.

http://www.ccgf-cgfb.ca/fr/03_documentation.html

Dernières audiences de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique (Commission Coulombe)

Source : Le Monde forestier

Parution : septembre 2004

Durant les audiences de la Commission à Québec et à Montréal, des regroupements d'entreprises ou de coopératives ont à nouveau réclamé la délégation de la gestion de la forêt aux communautés locales, et ce afin de responsabiliser les exécutants sur le terrain. En outre, ils croient que la création d'un poste de chef forestier national assurerait la transparence des pratiques et faciliterait le règlement des conflits d'usage.

L'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (APNQL) insiste sur la nécessité d'augmenter les retombées économiques pour les communautés autochtones. Enfin, des groupes écologistes exigent que les plans d'aménagement forestier fassent l'objet d'une étude d'impacts par le BAPE.

La Commission présentera son rapport en décembre.

Portée accrue du Règlement sur les habitats fauniques

Source : site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

Date : 4 octobre 2004

Le ministre délégué aux Forêts, à la Faune et aux Parcs croit que les modifications au *Règlement sur les habitats fauniques* vont assurer une meilleure protection de la faune : le Règlement s'applique désormais à la plus grande partie du territoire public québécois et vise également les habitats de poissons (jusqu'à présent assujettis seulement à la *Loi sur les Pêches* du Canada). Le CCCPP a été consulté concernant le projet de règlement.

Limites du nombre de permis de chasse au caribou

Source : Gazette officielle du Québec

Date : 15 septembre 2004

Le MRNFP fixe à 4008 le nombre maximal de permis de chasse au caribou dans la zone longeant la route trans-taïga. Ces permis, valides du 15 novembre au 15 décembre, sont répartis entre six pourvoyeurs. Pour la période du 16 décembre au 15 février, le maximum de permis à émettre est double, soit 8016.

Le caribou des bois menacé en Abitibi

Source : Revue de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)

Parution : Été 2004

L'écosystème forestier de l'Abitibi se porterait bien malgré plus d'un siècle d'exploitation des ressources naturelles. Toutefois, la population de caribou des bois, dont le territoire chevauche la frontière Ontario-Québec, est menacée. Peu d'efforts concertés des gouvernements ont été entrepris afin d'établir une stratégie de conservation. Ni l'Ontario ni le Québec ne dispose d'un plan d'affectation des terres pour la région.

Mauvaise saison de nidification au Nord canadien

Source : EnviroZine (site Internet d'Environnement Canada)

Date : 13 septembre 2004

Des biologistes ont observé que les oiseaux migrateurs nichant sur la rive ouest de la Baie d'Hudson ont quitté la région tôt et avec peu de rejetons. Il semble que le temps froid et venteux de l'été 2004 aurait entraîné une diminution de 60% des populations d'oiseaux de rivage.

Projet de protocole concernant la collecte et l'utilisation de données sur la faune

Source : Administration régionale crie (ARC)

Publication : juillet 2004

L'ARC propose un protocole précisant les conditions de collecte, de partage et d'utilisation des données fournies par les

Cris sur la faune. Les attentes exprimées par des groupes-témoin à Waswanipi, Eastmain et Whapmagoostui ont permis de formuler des balises concernant, entre autres, la communication des résultats de recherche à la communauté visée et la formation des équipes de recherche. L'Association des trappeurs cris a collaboré étroitement au projet financé par l'Initiative des écosystèmes du Nord (Environnement Canada).

Les ministres discutent des espèces exotiques envahissantes et des maladies de la faune sauvage

Source : site Internet d'Environnement Canada

Date : 16 septembre 2004

Les ministres fédéraux et provinciaux responsables de la faune, de la forêt et des pêches ont adopté une stratégie pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Les ministres ont également approuvé l'élaboration d'un plan d'action pour contrer la propagation de l'encéphalopathie qui menace les populations de cerfs et de wapitis.

Six terrains de villégiature tirés au sort à Chibougamau

Source : site Internet du MRNFP

Date : 29 septembre 2004

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) procédera au tirage de six terrains de villégiature de 4000 m² à Chibougamau. Les terrains sont accessibles par la route et peuvent être alimentés en

électricité. Les gagnants devront déboursier des frais d'administration de 225 \$ et un loyer annuel de 304 \$. À certaines conditions, un locataire pourra acheter le terrain.

Projet de parc des lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire

Source : *Gazette officielle du Québec*

Date : 15 septembre 2004

Le MRNFP soustrait à la recherche et à l'exploitation minières la zone située entre la rivière à l'Eau Claire et la Petite Rivière à la Baleine, au nord des terres de catégorie II de Whapmagoostui. Le terrain est désigné «Réserve à l'État» en attendant l'octroi du statut de parc.

Levée partielle de l'interdit touchant les activités minières sur la ligne de transport Radisson-Nemiskau

Source : *Gazette officielle du Québec*

Date : 22 septembre 2004

Le MRNFP a levé partiellement la soustraction au jalonnement, à la recherche et à l'exploitation minière dans la réserve à l'État servant aux fins de la ligne de transport d'énergie Radisson-Némiscau. Le lot d'environ 1 km², situé non loin du poste Nemiskau, s'ouvre ainsi aux activités minières assujetties aux conditions applicables dans les réserves à l'État.

Le ministre Dion propose des tables sectorielles pour atteindre les objectifs de Kyoto

Source : *site Internet d'Environnement Canada (EC)*

Date : 10 septembre 2004

Le ministre de l'Environnement du Canada croit que l'arrimage de l'économie et de l'environnement est au cœur de la révolution industrielle en cours. Afin de saisir l'occasion, M. Dion a amorcé des discussions avec ses homologues provinciaux concernant des cibles de protection de l'environnement, des programmes incitatifs et des mécanismes d'exécution de la législation.

Afin d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto, le ministre Dion propose la mise en place de tables sectorielles de «durabilité» : il reviendra aux intervenants de chaque secteur (automobile, forêt, etc.) de convenir des moyens à mettre en œuvre pour assurer le développement durable.

Décision concernant l'application des dispositions transfrontalières de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)

Source : *site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale*

Date : 28 septembre 2004

Le gouvernement du Canada ira en appel concernant une décision de la Cour fédérale à l'effet que la LCÉE ne s'appliquent pas au projet d'oxydeur thermique pour le traitement de sols

contaminés à Belledune, au Nouveau-Brunswick. En vertu de la LCÉE, le ministre peut renvoyer à une commission d'examen un projet ayant des effets environnementaux inter-provinciaux. Selon le ministre, le processus provincial d'approbation n'a pas tenu compte de ces effets.

Modifications au Règlement sur l'efficacité énergétique

Source : Gazette du Canada, Partie II

Date : 22 septembre 2004

Environnement Canada met en vigueur des exigences énergétiques visant la fabrication d'appareils électroménagers. Les appareils chauffant l'eau, par exemple, arrivent au second rang pour la consommation d'énergie au foyer. Les nouveaux appareils moins énergivores et favoriseraient la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Le tourisme chez les Premières nations cries

Source : revue «The Nation»

Date : 1^{er} octobre 2004

Des Cries oeuvrant dans le tourisme présentent le profil des touristes reçus chez eux de même que le potentiel économique de ce secteur.

Négociations pour une entente de principe concernant le gouvernement autonome du Nunavik

Source : Nunavik, n° 2 (revue de la Société Makivik)

Des négociateurs du gouvernement du Canada, de celui du Québec et de la Société Makivik tentent de conclure une entente de principe concernant le gouvernement autonome du Nunavik. Ce processus doit d'abord conduire à la fusion de l'Administration régionale Kativik, de la Commission scolaire Kativik et de la Régie régionale de la santé.

La nouvelle entité, Nunavimmiut Aquvvinga, ainsi que ses modalités de financement feraient l'objet d'une entente complémentaire à la CBJNQ. Selon un négociateur du Québec, l'harmonisation des conventions collectives des trois organismes à fusionner constitue un défi important.

Transfert de terres de catégorie 1 à Kuujjuarapik et Umiujak

Source : Gazette officielle du Québec

Date : 29 septembre 2004

Pour donner suite à la convention complémentaire n° 16 de la CBJNQ (2003), qui créa la Corporation foncière d'Umiujaq, le MRNFP a procédé au partage des terres de catégorie 1 entre la nouvelle communauté et la Corporation foncière de Kuujjuarapik. Ces quatre blocs de terres se trouvent dans les bassins du lac Guillaume-Delisle et de la Grande-Rivière-de-la-Baleine.

**Modifications au projet de loi 44
amendant la Loi sur la qualité de
l'environnement (LQE) et la Loi sur le
ministère de l'Environnement (MENV)**

Source : site Internet du MENV

Date : 28 septembre 2004

Le ministre de l'Environnement modifiera le projet de loi 44 prévoyant la tarification des mesures de contrôle des titulaires d'autorisations. Les modifications visent à mieux baliser le pouvoir réglementaire et, dans certains cas, à appliquer une tarification ponctuelle et individualisée. La tarification ne s'appliquerait qu'à des secteurs précis tels les lieux d'enfouissement, les carrières, etc.

**Plan de prévention de la pollution
visant les fonderies et les affineries**

Source : Gazette du Canada, Partie I

Date : 25 septembre 2004

Le projet d'avis obligera les fonderies, les affineries et les usines de traitement de zinc à présenter et à exécuter un plan de prévention des rejets de substances toxiques. On propose, pour chaque entreprise, des valeurs cibles de réduction des rejets. Dans 60 jours, le gouvernement pourra émettre un avis final mettant en vigueur l'alinéa 91 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*.

Portrait statistique des centres de tri

Source : site Internet de Recyc-Québec

Parution : septembre 2004

Trente-cinq (35) centres de tri de matières recyclables opèrent au Québec. Recyc-Québec présente leur mission de même que les types et les quantités de matières traitées.

**Modifications au Règlement sur le
transport des matières dangereuses**

Source : Gazette officielle du Québec

Date : 15 septembre 2004

À des fins d'harmonisation, les modifications intègrent les récents changements au *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)* du Canada. Il a trait, notamment, aux règles de sécurité pour le transport de contenants de 450 litres ou plus.

C:\Documents and Settings\Denis\Mes documents\CCEBJ
\Bulletins\Bulletin du CCEBJ no 25.doc



Comité conjoint de chasse,
de pêche et de piégeage
Hunting, Fishing and Trapping
Coordinating Committee

PROCÈS-VERBAUX ET RÉOLUTIONS

DU CCCPP

2002-2003 ET 2003-2004

HFTCC MINUTES & RESOLUTIONS

2002-2003 & 2003-2004



Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage
Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee



MINUTES
2003 - 2004



Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage
Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

4 octobre 2004



PROCÈS-VERBAUX
2003 - 2004



Êtes-vous en mesure d'assurer la conformité de votre entreprise aux exigences législatives environnementales ou de conseiller vos clients adéquatement à cet égard ?

Des nouvelles exigences législatives et réglementaires ainsi que des litiges coûteux font désormais partie du quotidien des professionnels du domaine de l'environnement. Ainsi, vous devez relever des défis complexes au niveau de la gestion, de la conformité et du déroulement de vos opérations. De plus, l'intervention du gouvernement s'intensifiant au niveau du respect de l'application des lois environnementales, cela vous impose un fardeau supplémentaire. En effet, les nouvelles orientations du MENV peuvent avoir de nombreuses répercussions telles que l'augmentation du nombre d'inspections et d'enquêtes, desquelles peuvent résulter l'accroissement de poursuites ou d'autres mesures coercitives. À cet effet, **ne manquez pas l'allocution de Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement qui vous précisera les grandes orientations du gouvernement sur son Plan vert.** Il est donc primordial pour vous d'assurer la conformité de votre entreprise aux exigences grandissantes du domaine de l'environnement afin d'éviter des poursuites ou des sanctions onéreuses.

L'Institut Canadien est fier de vous convier à la « 17^{ième} édition de sa conférence en droit et gestion de l'environnement », qui sera co-présidée par **Pierre B. Meunier** de chez **Fasken Martineau DuMoulin** et **Jean Laperrière** de chez **Norsk Hydro Canada**. De plus, **en primeur cette année, nous vous offrons la possibilité d'assister à une journée thématique additionnelle, présidée par Pierrette Sinclair** de chez **Lapointe Rosenstein**, durant laquelle une **analyse complète des pratiques** vous permettant **d'assurer votre devoir de diligence raisonnable en environnement** sera présentée. Vous pourrez choisir de vous inscrire à l'une ou l'autre des conférences ou aux deux.

Ce programme incomparable a été spécialement révisé et conçu pour vous permettre de connaître les derniers développements légaux et jurisprudentiels, d'acquérir les

outils nécessaires pour assurer la conformité de votre entreprise et de réussir la gestion de vos obligations environnementales. Venez entendre des avocats et d'autres experts du milieu vous renseigner sur :

- Comment surmonter les difficultés d'application de la *Loi 72*
- Les obligations découlant des mesures de contrôle et des inspections par le MENV
- Comment effectuer une vérification diligente relative aux aspects environnementaux vous prémunissant contre les litiges
- La responsabilité pénale et les risques encourus par les entreprises et les dirigeants en relation avec l'environnement
- Les développements jurisprudentiels les plus marquants en matière d'environnement
- Identifier les exigences légales sur les mesures d'urgence et implanter un PMU pour faire face aux urgences environnementales

De plus ! Ne manquez pas notre **panel de discussion** sur « **La gestion par analyse de risques** » qui réunira des panélistes du Canada et des États-Unis.

Vous recevrez également un cartable complet de textes spécialement préparés par les conférenciers pour cet événement qui sera un outil de référence précieux durant la conférence et lors de consultations ultérieures.

Aucun professionnel œuvrant dans le domaine de l'environnement ne devrait manquer cette opportunité unique d'apprendre d'experts et de réseauter avec d'autres professionnels. Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Une conférence incontournable pour tous les :

- **Vice-présidents, directeurs et gestionnaires d'entreprise en :**
 - Environnement / Services environnementaux
 - Gestion de risque
 - Conformité
 - Qualité / Entretien
 - Mesures d'urgences / Sécurité
 - Opérations
 - Gestion des matières résiduelles
- **Chargés de projet / Conseillers en environnement**
- **Ingénieurs / Génies d'usine / Techniciens en environnement**
- **Gestionnaires de travaux publics**
- **Directeurs de services immobiliers**
- **Avocats en droit de l'environnement et des affaires**
- **Conseillers juridiques d'entreprises et de ministères**

OPPORTUNITÉS DE COMMANDITES ET D'EXPOSITIONS

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'expositions. Pour plus d'informations, veuillez contacter **Vicki O'Dea** au **1 (877) 246-4832** poste **294** ou par courriel à **V.Odea@InstitutCanadien.com**

Les frais d'inscription à cette conférence et les dépenses qui s'y rattachent, sont des dépenses admissibles aux fins de la *Loi 90 (Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre)* pour la formation de vos employés. Un reçu détaillé sera remis à chaque participant.

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com

- la mauvaise qualité de l'air intérieur et les conséquences sur la santé
- Revue de la législation et réglementation environnementale pertinente
- Revue de la législation et réglementation en santé au travail pertinente
 - au Canada
 - au Québec
- Les obligations de l'entreprise à l'endroit des employés
- La contamination de l'air intérieur en milieu de travail et l'indemnisation de lésions survenues en raison de celle-ci
- La responsabilité civile et pénale des employeurs en raison d'une contamination de l'air intérieur en milieu de travail
- Les moyens de défense à l'occasion :
 - d'une réclamation en raison d'une lésion liée à une contamination de l'air intérieur en milieu de travail
 - d'une plainte pénale
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

12h00 Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers



13h15 Les urgences environnementales : aspects juridiques et meilleures techniques pour développer et implanter un plan d'urgence optimal et efficace

Marie-Claude Bellemare
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.

Marcel Ricard
Vice-président, DDH Environnement

Les sinistres vécus au cours des dernières années semblent avoir sensibilisé les gouvernements à l'importance de mettre en place des mesures afin que la collectivité soit mieux préparée à intervenir lors de désastres naturels ou de catastrophes environnementales. Ainsi, les gouvernements du Québec et du Canada se sont dotés de diverses règles relatives aux mesures d'urgence dont la Loi sur la sécurité civile et le Règlement sur les urgences environnementales. Cette législation met en place un nouvel encadrement juridique en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement lors de sinistres environnementaux. Certaines des obligations prévues dans ces textes sont spécifiquement imposées aux entreprises et leurs dirigeants.

- L'analyse du cadre législatif fédéral
 - Règlement sur les urgences environnementales
- L'analyse du cadre législatif provincial
 - Loi sur la sécurité civile
- La comparaison entre les différentes normes applicables
- Quelles sont les entités assujetties ?
- Quelles sont la nature et la portée des obligations ?
 - les avis à donner
 - les plans d'urgences à élaborer
- L'analyse jurisprudentielle
- Les éléments essentiels et requis pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence (PMU)
- Les références pratiques pour préparer un PMU
- Comment intégrer les diverses exigences en un seul document ?
- La mise à l'essai du PMU
- La mise à jour du PMU

- La communication des risques à la population : stratégies
- L'intégration des PMU à l'échelle régionale

14h15 Pause-rafraîchissements

14h30 La mise en pratique du nouveau Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés au Québec

Gilles Goddard

Directeur exécutif

Société de gestion des huiles usagées

Les huiles usagées ainsi que les filtres et les contenants usagés font partie de la catégorie des matières résiduelles dangereuses et doivent être bannis de l'enfouissement. Il faut donc récupérer et valoriser ces produits. Cette responsabilité incombe à toute entreprise qui les met sur le marché sous une marque de commerce dont elle est la propriétaire ou l'utilisatrice. Gilles Goddard présentera des solutions à la problématique découlant de la nouvelle réglementation en place.

- La mise en situation
 - les obligations imposées sur les fabricants et entreprises
- L'état de la situation de la mise en marché de l'huile, des filtres et des contenants
- La détermination de ce qui est réellement récupérable
- L'évaluation de ce qui se fait actuellement
- Comment définir les frais écologiques
- ISE : information, sensibilisation et éducation
 - la SOGHU pour faire connaître et reconnaître
 - les impacts environnementaux
 - les réseaux de collecte
- Comment mettre en pratique un programme de récupération des huiles usagées conforme
 - l'établissement des objectifs de récupération à court, moyen et long terme
 - l'établissement d'alliances entre les différents partenaires pour optimiser l'efficacité de chacun et atteindre le meilleur ratio efficacité/prix
- La réévaluation et le suivi du nouveau système en place

15h15 Les espèces animales et végétales protégées ou en péril : comment s'y retrouver pour assurer la conformité ?

François LeComte

Avocat consultant en environnement, Résubeq

- L'analyse du cadre législatif
 - Loi sur les espèces en péril
 - Loi sur les espèces menacées et vulnérables
 - Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- L'harmonisation dans l'application des lois
- Les mécanismes de désignation des espèces en péril
- Les mesures de protection prévues pour les espèces désignées
- Les stratégies pour assurer la conformité

16h00 Mot de clôture du président et fin de la conférence

DILIGENCE RAISONNABLE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le 8 décembre 2004
Hôtel Omni Mont-Royal, 1050 rue Sherbrooke ouest, Montréal

Mercredi 8 décembre 2004

8h00 Inscriptions et petit-déjeuner continental 

9h00 **Allocution d'ouverture de la présidente de la journée thématique**

Pierrette Sinclair, Associée, Lapointe Rosenstein

9h15 **La défense de diligence raisonnable en droit de l'environnement : la prévention est de mise**

Pierrette Sinclair, Associée, Lapointe Rosenstein

- Quels sont les fondements de la défense de diligence raisonnable ?
- La définition de la diligence raisonnable : une notion orientée sur les faits
 - quels sont les actes à poser pour agir avec diligence raisonnable ?
 - existe-t-il des variations du degré de diligence raisonnable requis pour constituer une défense ?
 - quels sont les critères retenus par les tribunaux pour évaluer la diligence raisonnable ?
- L'erreur de fait raisonnable est-elle une défense acceptable ?
- L'erreur de droit raisonnable est-elle admise ?
- Les tendances de la jurisprudence récente sur la défense de diligence raisonnable

10h00 **Mettre votre Système de gestion environnementale (SGE) à l'épreuve : quoi faire lorsque les inspecteurs et les enquêteurs arrivent**

*Charles Kazaz
Associé, Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.*

- L'inspection vs l'enquête : comment les règles diffèrent-elles ?
 - les pouvoirs des inspecteurs
 - le mandat de perquisition
 - l'autorisation à pénétrer sur les lieux
- Quelle procédure entreprendre lorsqu'un incident survient ?
- Quelle procédure entreprendre lors de l'arrivée d'un inspecteur ou d'un enquêteur ?
 - ce que vous devez ou ne devez pas faire
- La conservation de la preuve
- Le *Projet de Loi 44* : les frais d'inspection
- Comment faire des déclarations
- L'obtention d'avis légaux
- L'analyse de la jurisprudence récente

10h45 **Pause-café et réseautage** 

11h00 **Évaluer votre Système de gestion environnementale (SGE) : les éléments essentiels pour un système efficace**



Michel Bourbonnière

Chef – Performance et enjeux environnementaux à la direction, Environnement d'Hydro-Québec

- Pourquoi avoir implanté ISO 14001 à Hydro-Québec ?
- Description des systèmes développés
- Quelques facteurs de succès :
 - l'organisation interne
 - le choix et le suivi des objectifs
 - les standards et exigences réglementaires que vous devez/voulez atteindre
 - l'intégration des méthodes de prévention dans votre SGE
 - la formation : conseils pratiques et pièges à éviter
- Les avantages que cela procure en terme de diligence raisonnable
- L'imputabilité et la reddition de compte en environnement

11h45 **Les avantages à utiliser des normes ISO pour assurer votre diligence raisonnable**

Claude Sénéchal

Président, Sol Air Eau Environnement

- Le modèle sur lequel s'appuie le système de gestion environnementale ISO 14001
- Les éléments-clés de la norme pouvant assurer la diligence raisonnable
- La vérification initiale : déterminer les forces et les améliorations possibles
- Le processus d'implantation : les stratégies possibles
- La période requise pour l'implantation de la norme
- Les écueils à éviter
- Les étapes à suivre pour la certification de la norme ISO 14001

12h30 **Dîner et réseautage pour les participants et conférenciers**



14h00 **Au-delà des exigences législatives : l'utilisation d'une approche de gestion de risques pour assurer une conformité complète**

Philip E. J. Green

Président, Greenbridge Management inc.



Marie Dumontier

Directrice en Environnement, Santé et Sécurité Papiers Fraser inc.

- Les risques qui ne sont pas explicitement couverts par la législation environnementale
- L'identification, l'analyse et la gestion des risques
- Comment déterminer si votre vérification environnementale est exhaustive
- Les conseils à donner à vos vérificateurs
- Le rôle des compagnies d'assurance dans l'identification des risques
- Quelques exemples de non-conformité - selon l'industrie
- Facteurs essentiels à vérifier pour toutes les industries

- Comment identifier les faiblesses
- Quelles sont les faiblesses typiques ?
- Quels sont les éléments les plus fréquemment touchés ?
 - la gestion des exigences légales et autres
 - la maîtrise opérationnelle
 - la surveillance et le mesurage
- Quelles sont les conséquences des faiblesses ?
 - au niveau des affaires de l'entreprise
 - les conséquences au niveau de la conformité environnementale
- Quelles sont les solutions envisageables ?
 - les meilleurs outils
 - les preuves de la rentabilité d'une meilleure gestion
 - la responsabilisation des gestionnaires et des employés
 - l'intégration accrue de l'environnement dans la gestion de l'entreprise

15h00 Les faiblesses des SGE et les risques pour la diligence raisonnable : les problèmes les plus courants et les solutions appropriées

Paul MacLean, Président, ÉEM inc.

16h00 Récapitulatif de la journée et ajournement de la journée thématique

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CODE SERVICE PRIORITAIRE :



L'Institut Canadien
1250, rue Université
C.P. 516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3



Attention service du courrier : si non-délivrable au destinataire, veuillez transférer au : Avocat en droit de l'environnement
Directeur environnement

CODE de la JOURNÉE THÉMATIQUE : 317V05-MTL / CODE de la CONFÉRENCE : 310V05-MTL

OUI ! Veuillez m'inscrire pour la journée thématique sur la **DILIGENCE RAISONNABLE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT** (veuillez photocopier pour les inscriptions additionnelles)

NOM DE LA PERSONNE _____

FONCTION _____

SOCIÉTÉ / ÉTUDE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL _____

TYPE D'ENTREPRISE _____ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE _____

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION _____

Frais par participant :

- Journée thématique 899,00 \$ plus la TPS 62,93 \$ (7%) plus la TVQ 72,14 \$ (7.5%) totalisant 1034,07 \$ pour la journée
- Conférence 1599,00 \$ plus la TPS 111,93 \$ (7%) plus la TVQ 128,32 \$ (7.5%) totalisant 1839,25 \$ pour les 2 jours
- Conférence et journée thématique 2248,00 \$ plus la TPS 157,36 \$ (7%) plus la TVQ 180,40 \$ (7.5%) totalisant 2585,76 \$ pour les 3 jours (rabais de 10% inclus)
- Je veux de l'information sur les textes de la conférence

* Les rabais de groupes sont disponibles pour les individus d'une même organisation. Cette offre spéciale ne peut être combinée avec une autre

PAIEMENT

SVP facturer VISA MasterCard AMEX M'envoyer une facture

No. _____ / _____ / _____ Date d'expiration: _____ / _____ / _____

Signature : _____

- Veuillez me faire parvenir une facture
- Ci-joint mon chèque pour _____ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de **L'Institut Canadien** (N° de TPS - R106361728) (N° de TVQ - 1014951101) PBN# 106361728PG001

Effectuez 3 inscriptions et obtenez la 4^{ème} gratuitement

5 options faciles pour s'inscrire

TÉLÉPHONE 1(877) 246-4832 ou 416-927-7936

TÉLÉCOPIE 1(877) 927-1563 ou 416-927-1563

INTERNET www.InstitutCanadien.com

COURRIER L'Institut Canadien
1250, rue Université, C.P.516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3

COURRIEL serviceaclientele@InstitutCanadien.com

Détails administratifs

LIEU: Hôtel Omni Mont-Royal

ADRESSE: 1050, rue Sherbrooke ouest, Montréal

TEL.: (514) 284-1110

Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à l'Hôtel Omni Mont-Royal, appelez le (514) 284-1110.

Textes du programme

Les participants à la conférence recevront un ensemble de textes préparés par les conférenciers : une excellente source d'informations distribuées avant la conférence.

Politique en cas d'annulation et de remboursement

Si vous ne pouvez pas assister à cette conférence, envoyez-nous un avis écrit jusqu'à 10 jours avant la date de la conférence, et un reçu du montant total vous sera remis, pour toute autre conférence organisée par **L'Institut Canadien**. Néanmoins, le remboursement de vos frais d'inscription peut être effectué, moins les frais d'administration de 15%. Aucun crédit ou remboursement ne sera effectué après ce délai. Le remplacement d'un participant par un autre est autorisé sans préavis. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler un cours s'il juge nécessaire et remboursera intégralement les frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume aucune responsabilité pour les changements de date ou de contenu du programme.

Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant, envoyez-nous le verso de la brochure par télécopie au 1(877) 927-1563 ou par courriel à data@institutcanadien.com. Les modifications peuvent prendre plusieurs semaines.

- Je souhaiterais recevoir de l'information par courriel
- Je ne souhaite pas recevoir de courriels provenant d'autres compagnies

LE PAIEMENT DEVRA ÊTRE REÇU AVANT LA DATE DE LA CONFÉRENCE

Lundi 6 décembre 2004

8h00 Inscriptions et petit-déjeuner continental

9h00 Allocution d'ouverture du président de la première journée

Pierre B. Meunier
Associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.

9h15 ALLOCUTION SPÉCIALE

Les grandes orientations du gouvernement du Québec sur le Plan vert



Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec

10h00 Les problèmes reliés à l'application de la Loi 72 et les solutions à envisager

Odette Nadon, LL.L., M. Sc.
Associée, Desjardins Ducharme Stein Monast

Le Projet de Loi 72 et sa réglementation sont entrés en vigueur en mars 2003. Malgré la tenue de nombreuses consultations et les modifications apportées au texte initial, force est de reconnaître que sur le plan pratique, la Loi 72 a des effets pervers. Odette Nadon dressera un bilan des problèmes rencontrés depuis l'application effective de cette nouvelle législation et des solutions que les milieux environnementaux ont élaborées.

- Le champ d'application
 - les conflits au niveau de l'application
 - la Loi 72 vs la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés
- La Loi 72 est-elle d'application immédiate, rétroactive ou rétrospective ?
- Quelques précisions sur la réglementation afférente
- Le principe du pollueur-payeur vs utilisateur-payeur
- La responsabilité est-elle éternelle face aux terrains contaminés vendus ?
- L'impact de la loi sur les recours entre particuliers
- L'impact sur la publication des droits
- La notion d'expert
 - la définition et la crédibilité
 - les limites franchies par les experts autorisés - une pratique illégale de la profession d'avocat ?

10h45 Pause-café et réseautage

11h00 Les mesures de contrôle et les inspections par le MENV : quelles sont vos nouvelles responsabilités et les stratégies pour y faire face ?

Joel H. Goldberg
Associé, Heenan Blaikie SRL

- Les mesures d'inspection
 - quels sont les objectifs ?
 - quels sont les pouvoirs d'inspection ?
- Les aspects pouvant faire l'objet de l'inspection
 - l'identification des points importants

- la préparation de votre entreprise
- Le *Projet de loi 44*
 - les renseignements à fournir
 - les frais à encourir
- Les motifs d'opposition à une inspection
- La prévention et les défenses possibles
- L'enquête et ses particularités

11h45
Nouvelle législation

Les modifications au Code criminel du Canada concernant la responsabilité pénale des organisations : un nouveau risque à gérer en matière d'environnement

André Durocher
Associé, Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.

- L'état du droit avant le *Projet de Loi C-45* : la jurisprudence marquante portant sur la responsabilité criminelle des personnes morales et dirigeants
- Les changements apportés par la nouvelle législation
- L'élargissement du filet : quels professionnels sont visés par la nouvelle législation ?
- Dans quels cas les dirigeants et administrateurs peuvent-ils encourir une responsabilité criminelle liée à l'environnement ?
- Quelles entités sont visées par la nouvelle législation (*Projet de Loi C-45*) ?
- Dans quelles circonstances les sociétés peuvent-elles encourir ou se faire attribuer une responsabilité criminelle liée à l'environnement ?
- Les types de sanctions pouvant être imposées aux entreprises et leur mise en pratique
- Les mesures préventives qui devraient être mises en application

12h30 Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers

13h45 Coûts bénéfiques reliés à la gestion par analyse de risque : expériences au Canada et aux États-Unis

Modérateur :

Pierre B. Meunier
Associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.

Panélistes :

Guy Gilron
Scientifique Senior / Ecotoxicologie
Cantox Environmental inc.

Sylvain Loranger
Toxicologue, QSAR – Service d'analyse de risque

Cheryl R. Montgomery
Associée et fondatrice
Montgomery and Associates, inc.

- Bref historique de l'utilisation de l'analyse de risque au Canada et aux États-Unis
- L'analyse de risque dans le contexte réglementaire provincial, fédéral et américain
- L'approche générale utilisée au Canada et aux États-Unis
- Pourquoi utiliser l'analyse de risque pour la gestion de sites contaminés ?
- La comparaison des coûts bénéfiques associés à l'utilisation de l'analyse de risque en fonction des usages du site et de l'importance de la contamination

PANEL DE DISCUSSIONS

- L'application pratique de certains cas relatifs à l'analyse de risque
 - les hydrocarbures pétroliers : l'approche pancanadienne (CCME) et américaine (ASTM-RBCA)
 - les métaux inorganiques
 - les pesticides

Cette présentation sera faite en anglais.

15h15 Pause-rafraîchissements

15h30 La décontamination des sols : l'évolution de la situation et les meilleures pratiques à adopter pour rationaliser les coûts, augmenter l'efficacité et rencontrer les exigences législatives

Étude de cas

Michel Beaulieu
Conseiller scientifique expert
Service des lieux contaminés
Ministère de l'Environnement du Québec

Serge St-Laurent
Directeur, Qualité et conformité, Stablex

Plus de trois ans après l'entrée en vigueur du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, il est possible de tracer l'évolution du marché, d'analyser ce qui a été fait pour répondre aux nouvelles exigences et d'identifier certains problèmes. Plusieurs options de traitement rencontrent l'ensemble des nouveaux critères et exigences. Toutefois, il existe encore des types de sols contaminés pour lesquels il n'est pas possible de rencontrer, à des coûts raisonnables, les exigences du règlement. Doit-on conclure qu'il y a un besoin davantage de recherche et de développement ou que les exigences sont trop sévères pour certains types de sols contaminés ? Quoi qu'il en soit, ce règlement a certainement eu des impacts très positifs. La capacité des promoteurs à respecter les exigences jumelées à l'expérience acquise par les entreprises de services environnementaux tracera la voie aux ajustements nécessaires qui permettront d'obtenir le maximum de gains en fonction des limites techniques et économiques.

L'évolution de la situation

- Bilan de la gestion des sols contaminés excavés au Québec depuis 1991
 - enfouissement et traitement
- L'impact du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés adopté en 2001
- Situation actuelle, problèmes soulevés et développements attendus

Quelles solutions les industries du secteur de l'environnement peuvent-elles offrir aux entreprises ?

- Quelques principes de décontamination
- Les technologies existantes
 - les avantages et désavantages
- Les technologies en développement
- Les limites techniques des procédés
- Peut-on toujours parvenir aux objectifs visés par la législation et maintenir les coûts à un niveau raisonnable pour les promoteurs ?
- Les impacts environnementaux des exigences
 - les objectifs sont-ils vraiment atteints ?

16h30 Récapitulatif de la journée et ajournement de la conférence

Mardi 7 décembre 2004

8h00 Petit-déjeuner continental

9h00 Allocution d'ouverture du président de la deuxième journée

Jean Laperrière
Chef, Environnement, Norsk Hydro Canada

9h15 L'évaluation environnementale et la vérification diligente lors de transactions immobilières : quoi faire pour éviter des litiges ?

À ne pas manquer

Marc Beauchemin
Associé, de Grandpré Chait

Mark E. Turcot
Associé, de Grandpré Chait

- L'historique et l'inventaire du site
 - l'évaluation environnementale
 - l'évaluation des risques
- Les étapes essentielles d'une vérification diligente environnementale
- Quelles sont les mesures préventives et curatives ?
 - pour l'acheteur
 - pour le vendeur
- Structure de la transaction
 - les impacts de la Loi 72
 - les pièges à éviter
- Nouvelles structures contractuelles
 - les clauses qui sont à reconsidérer
 - les clauses environnementales

10h15 Pause-café et réseautage

10h30 Les développements jurisprudentiels récents en droit de l'environnement

Pierre Coderre
Pothier Delisle, s.e.n.c.

- Revue de la jurisprudence
 - Ciment St-Laurent*
 - Canadien Pacifique*
 - Compagnie Pétrolière Esso*
 - Les forces motrices Bastican inc.*
 - Les élevages Lessard inc.*
- Quelles sont les défenses possibles ?
- Qui sont les responsables en cas de biens publics ?
- Poursuites pour représentations contractuelles en matière d'environnement

11h15 Les responsabilités relatives à la qualité de l'air ambiant en milieu de travail : au carrefour des conditions de travail respectant la santé et du droit de l'environnement

Claude Martin LL.L., LL.M.
Associé, Heenan Blaikie SRL

- La qualité de l'air intérieur : l'importance de la question
- Le problème de la qualité de l'air intérieur en milieu de travail
 - quelles sont les sources de contamination ?

17^e conférence annuelle en

DROIT ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une analyse pratique des derniers développements légaux et de stratégies pour assurer votre conformité

Les 6 et 7 décembre 2004
Journée thématique le 8 décembre 2004
Hôtel Omni Mont-Royal, 1050 rue Sherbrooke ouest, Montréal

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CODE SERVICE PRIORITAIRE :

183769



ID# 569316

FREDERIC GAGNE
DIRECTEUR SERVICE DES TRAVAUX PUBLIQUES MUNICIPAUX
ADMINISTRATION REGIONALE KATIVIK
CP 9
KUUJUAQ, QC J0M 1C0

16 XX (H)
L'Institut Canadien
1250, rue Université
C.P. 516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3

Attention service du courrier : si non-délivrable au destinataire, veuillez transférer au : Directeur environnement
Avocat en droit de l'environnement



Can be recycled

CODE de la CONFÉRENCE : 310V05-MTL / CODE de la JOURNÉE THÉMATIQUE : 317V05-MTL

OUI ! Veuillez m'inscrire pour la 17^{ième} conférence annuelle en

DROIT ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

(veuillez photocopier pour les inscriptions additionnelles)

NOM DE LA PERSONNE _____

FONCTION _____

SOCIÉTÉ / ÉTUDE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL _____

TYPE D'ENTREPRISE _____ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE _____

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION _____

Frais par participant :

Conférence 1599,00 \$ plus la TPS 111,93 \$ (7%) plus la TVQ 128,32 \$ (7.5%)
totalisant 1839,25 \$ pour les 2 jours

Journée thématique 899,00 \$ plus la TPS 62,93 \$ (7%) plus la TVQ 72,14 \$ (7.5%)
totalisant 1034,07 \$ pour la journée

Conférence et journée thématique 2248,00 \$ plus la TPS 157,36 \$ (7%) plus la TVQ 180,40 \$ (7.5%)
totalisant 2585,76 \$ pour les 3 jours (rabais de 10% inclus)

Je veux de l'information sur les textes de la conférence

* Les rabais de groupes sont disponibles pour les individus d'une même organisation.
Cette offre spéciale ne peut être combinée avec une autre.

PAIEMENT

SVP facturer VISA MasterCard AMEX M'envoyer une facture

No. _____ / _____ / _____ Date d'expiration: _____ / _____

Signature : _____

Veuillez me faire parvenir une facture

Ci-joint mon chèque pour _____ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de
L'Institut Canadien (N° de TPS - R106361728) (N° de TVQ - 1014951101) PBN# 106361728PG0001

LE PAIEMENT DEVRA ÊTRE REÇU AVANT LA DATE DE LA CONFÉRENCE

Options faciles pour s'inscrire

TÉLÉPHONE 1(877) 246-4832
ou 416-927-7936

TÉLÉCOPIE 1(877) 927-1563
ou 416-927-1563

INTERNET
www.InstitutCanadien.com

COURRIER L'Institut Canadien
1250, rue Université, C.P.516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3

COURRIEL
servicealaclientele@InstitutCanadien.com

Détails administratifs

LIEU: Hôtel Omni Mont-Royal

ADRESSE: 1050, rue Sherbrooke
ouest, Montréal

TEL.: (514) 284-1110

Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à l'Hôtel
Omni Mont-Royal, appelez le (514) 284-1110.

Textes du programme

Les participants à la conférence recevront un
ensemble de textes préparés par les
conférenciers : une excellente source
d'informations distribuées avant la conférence.

Politique en cas d'annulation
et de remboursement

Si vous ne pouvez pas assister à cette conférence,
envoyez-nous un avis écrit jusqu'à 10 jours avant la
date de la conférence, et un reçu du montant total
vous sera remis, pour toute autre conférence
organisée par L'Institut Canadien. Néanmoins, le
remboursement de vos frais d'inscription peut être
effectué, moins les frais d'administration de 15%.
Aucun crédit ou remboursement ne sera effectué
après ce délai. Le remplacement d'un participant
par un autre est autorisé sans préavis. L'Institut
Canadien se réserve le droit d'annuler un cours s'il
le juge nécessaire et remboursera intégralement les
frais d'inscription. L'Institut Canadien n'assume
aucune responsabilité pour les changements de
date ou de contenu du programme.

Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous
concernant, envoyez-nous le verso de la brochure
par télécopie au 1(877) 927-1563 ou par courriel à
data@institutcanadien.com. Les modifications
peuvent prendre plusieurs semaines.

- Je souhaiterais recevoir de
l'information par courriel
- Je ne souhaite pas recevoir de courriels
provenant d'autres compagnies



17^{ième} conférence annuelle en

DROIT ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une analyse pratique des derniers développements légaux et de stratégies pour assurer votre conformité

Les 6 et 7 décembre 2004
Journée thématique le 8 décembre 2004
Hôtel Omni Mont-Royal, 1050 rue Sherbrooke ouest, Montréal

Venez entendre un groupe exceptionnel d'avocats et de spécialistes du milieu vous renseigner sur comment :

- Développer des stratégies gagnantes pour faire face aux inspections et enquêtes du MENV
- Surmonter les difficultés liées à l'application de la Loi 72
- Distinguer les différentes règles relatives aux mesures d'urgence et élaborer un plan de mesures d'urgence (PMU) efficace et conforme
- Connaître et éviter la responsabilité pénale des entreprises et dirigeants liée à l'environnement
- Procéder à une vérification diligente complète et rigoureuse lors de transactions immobilières et éviter des litiges
- Assurer votre conformité aux normes relatives à la santé et l'environnement en milieu de travail

ALLOUCTION SPÉCIALE



Thomas J. Mulcair
Ministre de
l'Environnement
du Québec
LE PLAN VERT

Sous la co-présidence de :

Pierre B. Meunier
Associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.

Jean Laperrière
Chef, Environnement
Norsk Hydro Canada



Une journée thématique sur la diligence raisonnable en environnement vous est aussi offerte. Inscrivez-vous à l'une ou l'autre des conférences ou aux deux !

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com



Comité conjoint de chasse,
de pêche et de piégeage
Hunting, Fishing and Trapping
Coordinating Committee

Le 10 septembre 2004.

Aux personnes et organismes intéressés

Mesdames,
Messieurs,

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du recueil des procès-verbaux des séances du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage tenues entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

La secrétaire-trésorière,

Nicole Gougeon

September 10, 2004.

To interested organisations and individuals

Madam / Sir :

You will find enclosed a copy of the Minutes of the Meetings held by the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee between April 1, 2003 and March 31, 2004.

Sincerely,

Nicole Gougeon
Secretary-Treasurer